

Savoir réagir en cas de poursuite par un créancier

Objectifs

Permettre à chaque stagiaire de réagir en cas de poursuite par un créancier en ayant la connaissance des délais, des formes et des voies de recours. Il sera également question de mettre en lien procédures civiles d'exécution et pratique des procédures collectives. C'est l'occasion de travailler et de réfléchir sur le traitement de l'endettement, l'importance de la négociation amiable ou encore l'opportunité du recours aux procédures collectives.

Enjeux

Dans un contexte agricole de plus en plus difficile, nombreux sont les agriculteurs qui affrontent des difficultés économiques. Les retards de paiement des aides PAC, par exemple, ont parfois eu des conséquences dramatiques pour la trésorerie de beaucoup d'exploitations. Les factures s'accumulent et certains exploitants sont obligés de passer par un emprunt de trésorerie, ou de vendre une partie de leur capital, pour payer les factures courantes. Les situations d'endettement sont de plus en plus graves, quand les dettes sont trop élevées les créanciers n'acceptent plus de négocier à l'amiable. Devant la raréfaction des solutions amiables, les agriculteurs ont tendance à se replier sur eux même et à entrer en conflit avec les créanciers, ou à rompre le dialogue. Le risque pour eux est de se retrouver assignés par les fournisseurs, banques, MSA ou autre créancier... Solidarité Paysans constate que les agriculteurs méconnaissent les procédures de mise en demeure et les procédures civiles d'exécution engagées par les créanciers. Pourtant, ces procédures comportent différentes étapes au cours desquelles il est encore possible de réagir. Il est également important de connaître les possibilités de négociation amiable en amont ou durant ces procédures.

Contenu

MATIN

Connaître les différents types de créances et les procédures exécutoires qui peuvent être mises en œuvre par le créancier.

Les procédures civiles d'exécution : le droit des créanciers de poursuivre le débiteur sur ses biens

I. Le cadre général du recouvrement forcé des créances

- Distinction avec le recouvrement amiable
- Distinction avec les procédures collectives, incidences
- Acteurs du recouvrement forcé
- Biens insaisissables
- Titre exécutoire
- Protection du patrimoine
- Nouvelle réforme : distinction patrimoine professionnel et patrimoine personnel

II. Les différentes saisies

- Saisie des biens mobiliers : saisie-vente et saisie-appréhension, saisie conservatoire
- Saisie des créances : saisie-attribution, saisie des rémunérations, saisie des deniers et saisie attributive
- Saisie des biens immobiliers : du commandement de payer à la vente amiable ou forcée

III. Les procédures conservatoires

APRÈS-MIDI

Savoir actionner les marges de négociation amiables et identifier les urgences pour le débiteur.

Les marges de manoeuvre du débiteur

I. La négociation amiable

- Une stratégie face au conflit: modèle de Thomas Kilmann
- Les éléments clés de la négociation

II. Quelles sont les urgences face à une procédure d'exécution forcée?

- Les différentes étapes des procédures d'exécution
- Formes et délais de recours

III. Les procédures collectives : un obstacle à la poursuite individuelle des créanciers

- La suspension des poursuites à travers les différentes procédures
- La poursuite des contrats en cours malgré le défaut de paiement du débiteur
- Réfléchir à l'opportunité d'une procédure collective : entre coûts et avantages

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

06 déc 2022

09:30 - 17:30 (7hrs)

Salle de la Laïcité

32550 Lasséran

Laure BILLOT, Juriste et formatrice de Solidarité
Paysans Occitanie (droit rural, entreprises en

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 05/12/2022

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 0€

Non agricole 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Adhésion à l'association SP32 proposée

Plus de renseignements

Anne-Marie Quatrevaux

occitanie@solidaritepaysans.org

Solidarité Paysans Occitanie

6bis rue des Gardons

30350 Maruéjols-lès-Gardon

Tel. 06 31 18 10 07

N° d'organisme de formation :

76300399230

Taux de satisfaction : %

Repas de midi tiré du sac



Modalités d'accès :

difficulté).

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir